

**DIFFUSION RESTREINTE**

TD\_KIGALI\_1994\_00213.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A7000000007550D14600D5.34T\000=1-DA

-2DAM  
-CMB CM5  
+ZZ

TD KIGALI 213

LE 8 MARS 1994  
KGLI LE 09/03/94 A 10H28

URGENT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : MISSION DE COOPERATION

REDACTEUR : FRANCY DEGARDIN

NB : DISTRIBUTION ADMINISTRATIVE

AD MINCOOP PARIS 95

CQ DIPLOMATIE 213

NB : MINCOOP POUR : DAG/PSE (M. DE LA MOUSSAYE)

TXT

OBJET : BUDGET 1994.-

CONFORMEMENT A VOTRE TD 869 DU 2 MARS 1994, LES INSTRUCTIONS SUIVANTES ONT ETE DONNEES :

1) CREDITS PERSONNELS :

LES FICHES BUDGETAIRES AINSI QUE LES ORDONNANCES DE DELEGATION CORRESPONDANTES ONT ETE RECUES PAR LE POSTE.

EN CE QUI CONCERNE LA RESIDENCE DU CHEF DE MISSION, LE PERSONNEL A DONC ETE REDUIT A 3 EFFECTIFS.

JE DEMANDE AU DEPARTEMENT L'AUTORISATION DE REDEPLOYER LE POSTE DU GARDIEN DE LA RESIDENCE AU POSTE DE GARDIEN DE NUIT DES LOCAUX DE LA MISSION A COMPTER DU 1ER MARS 1994.

EN EFFET, DEPUIS LE DEPART EN DECEMBRE 1993 DES MILITAIRES FRANCAIS DONT UNE PARTIE RESIDAIT DANS UNE MAISON JUSTE APRES L'AMBASSADE, LES BUREAUX DE LA MISSION SONT SANS SURVEILLANCE. L'AMBASSADE A PRIS IMMEDIATEMENT LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR RECRUTER DES GARDIENS ET NOUS A DEMANDE DE FAIRE DE MEME. LA MISSION A DONC RECRUTE QUATRE VACATAIRES : DEUX GARDIENS DE JOUR ET DEUX GARDIENS DE NUIT (UN A LA FACADE ET UN DERRIERE) QUI SONT PAYES SUR TITRE IV.

ETANT DONNE QU'IL EST PLUS FACILE DE LICENCIER UN VACATAIRE SUR TITRE IV SELON LA LEGISLATION LOCALE CAR N'ENTRAINANT PAS LE PAIEMENT D'INDEMNISATION, IL EST PREFERABLE QUE LE GARDIEN DE LA RESIDENCE, TRAVAILLANT POUR LA MISSION DEPUIS 1988, PRENNE LA PLACE D'UN DE CES GARDIENS.

PAR AILLEURS, LE TITRE IV NE POUVANT SERVIR PAR DEFINITION A PAYER LES SALAIRES, JE DEMANDE L'AUTORISATION AU DEPARTEMENT DE POUVOIR RECRUTER CES GARDIENS SUR TITRE III. L'INSECURITE CONSTANTE QUI REGNE DANS CE PAYS REND LA CREATION DE CES POSTES INDISPENSABLE. LES NOMS RETENUS SERONT :

- [REDACTED] : GARDIEN DE JOUR  
- [REDACTED] : GARDIEN DE JOUR  
- [REDACTED] : GARDIEN DE NUIT  
- [REDACTED] : GARDIEN DE NUIT (EX-RESIDENCE CHEF DE MISSION)

CETTE DEMANDE EST DE PLUS MOTIVEE PAR LE FAIT QU'AUCUN CREDIT COMPLEMENTAIRE N'EST DEMANDE PAR LE POSTE POUR LA CREATION DE CES TROIS EMPLOIS. LE COUT DE CES GARDIENS SERA COMPENSE PAR LE DEPART DEFINITIF D'UNE SECRETAIRE LOCALE FIN MARS QUI SERA REMPLACEE COURANT 1994 PAR UNE FONCTIONNAIRE FRANCAISE SUR POSTE BUDGETAIRE.

2) CREDITS DE FONCTIONNEMENT :

**DIFFUSION RESTREINTE**

85

**DIFFUSION RESTREINTE**

TD\_KIGALI\_1994\_00213.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

2

LE POSTE ATTEND LES VISAS RECTIFICATIFS SUR LE CHAPITRE 3498 20 OU A DEFAUT LES VISAS COMPLEMENTAIRES.

EN CE QUI CONCERNE LES FRAIS DE TELECOMMUNICATION ET DE CORRESPONDANCE, LE SYSTEME DE QUOTE PART A DONC ETE SUPPRIME A COMPTE DU 1ER MARS 1994.

EN 1993, LE MONTANT TOTAL DES CONSOMMATIONS DE FAX PAR LES CHEFS DE PROJET S'ELEVAIT A 7 544 FF PAYES PAR CE SYSTEME DE QUOTE PART. AFIN DE PERMETTRE AUX DIVERS PROJETS DE CONTINUER A UTILISER LE FAX DE LA MISSION SANS GREVER LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT DU POSTE, JE DEMANDE AU DEPARTEMENT DE BIEN VOULOIR NOUS ACCORDER UN CREDIT COMPLEMENTAIRE DE 7 500 FF SUR LE CHAPITRE 3498 20 21.

JE TIENS A PRECISER QU'IL EST IMPOSSIBLE AUX DIVERS CHEFS DE PROJET D'UTILISER LE FAX DE LA POSTE RWANDAISE, NON SEULEMENT A CAUSE DE LA PERTE DE TEMPS (UNE A DEUX HEURES D'ATTENTE) MAIS EGALEMENT POUR DES RAISONS DE COMMODITE, LES PROJETS NE SE SITUANT PAS TOUJOURS A KIGALI.

PAR PROCHAIN TD, JE VOUS ADRESSERAI LES PROPOSITIONS POUR LES VEHICULES (REFORMES ET ACQUISITIONS).(MC)./.

MARLAUD

**DIFFUSION RESTREINTE**